

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 85 (1988)
Heft: 3

Rubrik: Vœux des sections

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

VŒUX DES SECTIONS

Miel

Entremont: Plus de précisions dans la publication du prix du miel.

Pays-d'Enhaut: Amélioration du contrôle du miel.

Lausanne: Il n'est pas logique que les frais occasionnés par le contrôle du miel ainsi que l'alimentation du fonds de propagande soient à la charge des apiculteurs qui demandent le contrôle uniquement, alors que la propagande profite à tous les membres.

Ne serait-il pas possible que ces montants soient prélevés sur la cotisation annuelle légèrement augmentée?

Pourquoi tous les membres de la SAR ne participeraient-ils pas pour couvrir les frais occasionnés par un service mis à leur disposition?

Selon l'article 2 des statuts, le contrôle du miel est facultatif, mais vivement recommandé.

Nyon: Nous aimerions que le comité SAR et l'assemblée des délégués se penchent davantage sur les problèmes de la production, de la vente du miel et les difficultés que rencontrent notre apiculture, varroase entre autres. Et, par conséquent, il faudrait écourter la partie administrative, très lourde.

Journal

Glâne: Publier les frais d'exploitation d'un rucher.

Genève: Que notre rédacteur fasse preuve dans ses éditoriaux, à l'avenir, d'un peu plus de savoir-vivre, de manière à ne pas nuire à la bonne tenue de notre journal et à la réputation de notre société.

Vulgarisation, élevage

Glâne: Il aurait fallu maintenir un conseiller par section.

Assurances

Alpes: Assurance responsabilité civile, modification de l'article 3. Porter la garantie à 2 millions ou garantie illimitée.

Motif: l'augmentation réelle des coûts de la santé. D'autre part, une atteinte durable à l'intégrité corporelle d'une personnalité (avocat, médecin, etc.) consécutive à un incident d'origine apicole risque de coûter un dommage-intérêt exorbitant, et certainement supérieur au montant de couverture actuel.

Varroase

Montagnes neuchâtelaises: Dépistage et traitement de la varroase reconnu par la caisse des épizooties.

Grandson et Pied-du-Jura: Etre particulièrement attentif aux traitements contre le varroa (traces dans les cires et dans le miel).

La Côte neuchâtelaise: Que les directives du Liebefeld permettent de maintenir la varroase dans des limites acceptables.

La Côte vaudoise: Contrôle par les inspecteurs, lutte contre la varroase.

Divers

Pays-d'Enhaut: Donner les moyens techniques (machine à impression).

Pied-du-Chasseral: La visite de nombreux apiculteurs lors du 75^e anniversaire de la société les 22, 23 et 24 avril 1988 à Orvin.

Sion: Les brebis sédunoises ne savent pas bêler; elles sont satisfaites du comité SAR, de son travail, du journal et de son président.

Conthey: Continuons ainsi.

Ne font pas de proposition

Veveyse, Lucens et environs, Avenches, Saint-Maurice, Ajoie - Clos-du-Doubs, Sierre, Val-de-Travers, Moudon, Jorat, Le Chamossaire, Vallée de Joux, Martigny, Orbe, Franches-Montagnes, La Béroche, Erguel-Prévôté, Lac (FR), Marly et environs, Hérens, Payerne - Basse-Broye, Val-de-Ruz, Abeille fribourgeoise.

N'ont pas répondu dans les délais

Bière, Cossonay, Gros-de-Vaud, Haute-Broye, La Menthue, Morges, La Chaux-de-Fonds et environs, Monthey, La Broyarde, La Gruyère, Jura Nord.